

Compte-rendu du conseil municipal séance du 16 mai 2022 – 16h00 –

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 10/05/2022

Présents : Annick BESSIERE, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES, Boris MONNIER (arrivé au point 6), Didier PACAUD (départ après le point 16), Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT (départ après le point 20 – pourvoir à Nicolas ROSIN), Lionel TARDY

Absents excusés : Nadège CETTOUR pourvoir à Didier PACAUD, Pierre MICHEL à Lionel TARDY

Absent : Vincent BERTOLDO

1. Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics du village et des réseaux – demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

2. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Dominique GUEYTTE

3. **Procès-verbal du 4 avril 2022 approuvé.**

4. **Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Il est donné lecture des actes signés par le Maire dans l'exercice de ses délégations.

5. **Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics du village et des réseaux – demande de subventions : Délibération DCM2022-05-01**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

6. **SAFER PACA – Acquisition foncière suite au déstockage des terres : Délibération DCM2022-05-02**

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées F-21-22-23 et E-32-34, d'une surface totale de 69 a 65 ca, pour un prix de 3 000 € (frais de notaire en sus).

7. **Camping municipal Sainte Catherine**

✓ **Actualisation des tarifs (contrats à l'année et prestations journalières) : DCM2022-05-03**

Le Conseil Municipal a approuvé le nombre d'emplacements à l'année (13 sur 25) et les nouveaux tarifs pour le camping municipal Sainte Catherine à compter du 1^{er} juin 2022.

- Tarif des prestations journalières

Par personne	2,80 €
Par enfant de moins de 12 ans	1,50 €
Tente	2,50 €
Caravane	3,50 €
Camping-Car	5,00 €
Voiture	1,50 €
Moto	1,50 €
Électricité du 1 ^{er} avril au 31 octobre	3,00 €

Une remise de 20 % sera appliquée pour un séjour de plus de 15 jours.

- Autres tarifs

Électricité sur consommation relevée (Kwh)	0,228 € / Kwh
Douche pour visiteurs	1,50 €
Garage mort – du 15 septembre N au 15 avril N+1 – forfait	80,00 €
Contrat emplacement à l'année + taxe de séjour et consommation électrique relevée	700,00 € (175 € par trimestre)

La taxe de séjour de 0,20 € par jour et par personne de plus de 18 ans, est récoltée pour le compte de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB).

✓ **Avenant au contrat de prestations de services : DCM2022-05-04**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un avenant au contrat de prestations de services pour l'entretien et l'accueil au camping municipal avec M. Michael VAN LEUVEN pour prendre en compte le nouveau tarif horaire de 27 €.

8. Subventions aux associations : Délibération DCM2022-05-05

M. Jean-François ROUSSOT sort de la salle.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 200 € à l'USSB et de 500 € à l'Association Les Simples.

9. Convention de partenariat d'accueil des enfants à l'ALSH « L'île ô grands » de Serres – participation financière : Délibération DCM2022-05-06

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Serres concernant l'accueil des enfants à l'ALSH « L'île ô grands » de Serres, et a verser la subvention de 600 € pour l'année 2022.

10. Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2022 : Délibération DCM2022-05-07

Le Conseil Municipal a décidé une participation de 191,60 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2022.

11. Convention financière SyME05 – programme de travaux 2022 : Délibération DCM2022-05-08

Le Conseil Municipal, par 2 voix pour et 8 voix contre, n'approuve pas la participation de la commune de Rosans pour les frais de raccordement électrique liés au projet de Mme Emmanuelle BUCHARD proposée par le SyME05, d'un montant de 5 930,28 €.

12. Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et le Syndicat Territoire d'Energie des Hautes-Alpes (SyME05) pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique : Délibération DCM2022-05-09

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité énergétique constitué par Syndicat Mixte D'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et le syndicat Territoire d'énergie des Hautes-Alpes SyME05.

13. IT05 – Conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déclassement d'une voie communale et l'échange de voiries : Délibération DCM2022-05-10

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions avec IT05 concernant les missions d'assistances relatives au déclassement d'une voie communale en vue d'échange de voiries avec l'Abbaye de Baudon.

14. Convention relative à la surveillance de la zone de baignade au profit de la commune de Rosans : Délibération DCM2022-05-11

Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à la surveillance quotidienne (du 1^{er} juillet au 31 août 2022) de la zone de baignade du plan d'eau de Rosans avec le SDIS 05, pour un montant de 9 800€.

15. Adressage communal : pose de nouvelles plaques – demande de subventions : Délibération DCM2022-05-12

Le Conseil Municipal a décidé de déposer 2 dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat (10%) et de la Région (70%) pour l'opération « Adressage communal : pose de nouvelles plaques » dont le budget prévisionnel est de 19 264,00 €.

**16. Acquisition d'un véhicule pour la Navette du Rosanais – demande de subventions :
Délibération DCM2022-05-13**

Le Conseil Municipal a décidé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat pour le soutien au service de Navette du Rosanais.

17. Création d'un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet : Délibération DCM2022-05-14

Le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet à compter du 7 juillet 2022, à raison de 24h09 hebdomadaires, soit 24,15/35^{ème}.

**18. Remboursement pour frais engagé par un agent pour le compte de la commune :
Délibération DCM2022-05-15**

Le Conseil Municipal a accepté de rembourser à Mme Mélissa LAVIALLE la somme de 86,99€ qu'elle a avancé par règlement carte bancaire pour les frais de carburant de la Navette et l'achat d'une sacoche de transport pour le rangement des documents nécessaires au bon fonctionnement du service de la Navette.

19. Ouverture d'un compte de Dépôt de Fond au Trésor (DFT) : Délibération DCM2022-05-16

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ouvrir les comptes DFT correspondants aux deux régies : camping et navette.

20. Convention avec l'Etat pour la transmission électronique des actes : Délibération DCM2022-05-17

Le Conseil Municipal a décidé de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et de choisir le SICTIAM comme tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur.

21. Convention avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : Délibération DCM2022-05-18

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), afin de pouvoir proposer aux administrés français la possibilité de faire/refaire leur carte d'identité et/ou passeport.

22. Adhésion au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) : Délibération DCM2022-05-19

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au SICTIAM au titre des missions générales, telles que définies dans les statuts du SICTIAM, a désigné M. Lionel TARDY, Maire, en qualité de délégué titulaire, et M. Nicolas ROSIN, Conseiller Municipal, en qualité de délégué suppléant pour représenter L'ADHÉRENT au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM.

23. Questions diverses

- Dispositif de recueil (DR) : Le Maire informe les membres présents que la commune de Rosans est dotée d'un dispositif de recueil, financé par l'Etat, pour permettre aux habitants de faire/refaire leur carte d'identité et/ou passeport. Mme Sandra DESTEPHANY est habilitée à ce dispositif qui sera opérationnel d'ici quelques jours.
- Ukraine : Le Maire rappelle que depuis les vacances d'avril la commune héberge des ukrainiens. Une femme avec ses 2 enfants et sa cousine. Ils sont d'abord arrivés à Sorbiers, mais pour plus de facilité pour la scolarisation des enfants au collège (transport notamment), ils sont venus s'installer à Rosans. Ils sont hébergés dans un appartement mis à disposition gratuitement par M. et Mme JAUZEIN. Le CCAS de Rosans avait décidé de leur attribuer une aide alimentaire à l'Epicerie de Rosans et au supermarché de Verclause. Le Maire remercie les bénévoles rosanais pour l'assistance qu'ils apportent à cette famille (transport et cours de français).
- Médecin : Le Maire a rencontré Mme Justine NICOLIN, Docteur en médecine générale, en vue de préparer son installation à temps partiel dans la maison médicale de Rosans et ce à compter du début de l'année 2023.
- Dominique GUEYTTE fait état de détériorations sur 2 chemins ruraux de la commune. Des interventions d'entretien sont à prévoir.

La séance publique est levée à 19h.
Vu le présent compte-rendu,
Le 19 mai 2022.
Lionel TARDY, Maire.

